

Le 14 mai 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil, tenue au centre communautaire, le 14 mai 2013 à 19h30.

PRÉSENTS

Madame Manon Trudel, mairesse

Monsieur Yves Charlebois, conseiller
Madame Penny Boulianne, conseillère
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Madame Marlène Lapointe, conseillère
Monsieur Michel Bourdeau, conseiller
Madame Valerie Kirkman, conseillère

AUSSI PRÉSENT

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier

2013-05-066 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par madame Valerie Kirkman
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil du 14 mai 2013 à 19 h 41.

ADOPTÉE

2. **MOT DE LA MAIRESSE**

2013-05-067 3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

D'ACCEPTER l'ordre du jour sans modification.

| ORDRE DU JOUR– AGENDA Séance ordinaire du conseil du 14 mai 2013 | |
|---|---|
| Item | |
| 1 | OUVERTURE DE LA SÉANCE |
| 2 | MOT DE LA MAIRESSE |
| 3 | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR |
| 4 | ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX |
| 5 | PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR |
| 6 | AFFAIRES DU CONSEIL |
| 6.1 | RÉSOLUTION D'APPUI À LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION |
| 6.2 | CONTRIBUTION MAXIMALE DE TERRASSE-VAUDREUIL / PROJET DE LA RELIP |

Le 14 mai 2013

| | |
|-------|---|
| 7 | ADMINISTRATION |
| 7.0.1 | DÉPÔT – INDICATEURS DE GESTION 2012 |
| 7.1 | GREFFE |
| 7.1.1 | AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 626 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT / BÂTIMENT ABRITANT LE SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES / NOUVELLE ZONE PUBLIQUE Pb-8 |
| 7.1.2 | ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 572-6 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 AFIN DE DÉTACHER UNE PARTIE DE LA ZONE PUBLIQUE Pa-5 POUR CRÉER LA NOUVELLE ZONE PUBLIQUE Pb-8, D'AJOUTER CETTE ZONE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES ET DE FIXER UNE NORME DE STATIONNEMENT POUR UN BÂTIMENT ABRITANT LE SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES |
| 7.1.3 | ADOPTION PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 570-2 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 570 AFIN DE DÉTACHER UNE PARTIE DU PARC DONAT-BOUTHILLIER ET DE CONFÉRER À CETTE PARTIE UNE AFFECTATION « PUBLIQUE-COMMUNAUTAIRE » |
| 7.2 | TRÉSORERIE |
| 7.2.1 | COMPTES À PAYER ET DÉJÀ PAYÉS AU 30 AVRIL 2013 |
| 7.2.2 | DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARATIF AU 30 AVRIL 2013 |
| 7.3 | RESSOURCES HUMAINES |
| 8 | SÉCURITÉ PUBLIQUE |
| 8.1 | DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE |
| 8.2 | CONTRIBUTION FINANCIÈRE – BRUNCH DES POMPIERS DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE TERRASSE-VAUDREUIL |
| 8.3 | ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES / SERVICES PROFESSIONNELS TRAVAUX D'ARPENTAGE |
| 9 | TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT |
| 9.1 | DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS |
| 9.2 | ADJUDICATION DE CONTRAT DE SERVICES – BALAYAGE DE RUES 2013 |
| 10 | URBANISME, MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT |
| 10.1 | DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES PERMIS ET DES INSPECTIONS |
| 11 | LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE |
| 11.1 | DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE |
| 11.2 | CONTRIBUTION FINANCIÈRE – SOCCER AMICAL DE TERRASSE-VAUDREUIL |
| 11.3 | ACHAT ET INSTALLATION D'UN JEU D'EAU – PARC BOUTHILLIER – MULTI-JEUX MARLIN |
| 12 | VARIA |
| 13 | PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR |
| 14 | LEVÉE DE LA SÉANCE |

ADOPTÉE

Le 14 mai 2013

2013-05-068 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2013

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Bourdeau
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2013 sans modification.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2013-05-069 6.1 RÉSOLUTION D'APPUI À LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION / VOIES FERRÉES / CANADIEN PACIFIQUE / BRUIT ET VIBRATIONS / VITESSE EXCESSIVE DES TRAINS

CONSIDÉRANT QUE le haut niveau de bruit et les fortes vibrations engendrés par le passage des trains sur les voies ferrées du Canadien Pacifique empêchent les résidents des secteurs avoisinants de jouir de leur propriété;

CONSIDÉRANT le nombre élevé de plaintes liées à cette situation;

CONSIDÉRANT QUE cette situation résulte de la vitesse excessive à laquelle circulent les trains;

CONSIDÉRANT QUE les résidents de plusieurs villes environnantes subissent des inconforts semblables résultant de la vitesse excessive des trains sur les voies ferrées du Canadien Pacifique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite assurer à ses citoyens la meilleure qualité de vie possible;

Il est PROPOSÉ par madame Marlène Lapointe

Madame la mairesse demande le vote

| | | | |
|---------------|--------------------------|-----------------|------------------------------|
| <u>Pour</u> : | Monsieur Yves Charlebois | <u>Contre</u> : | Madame Penny Boulianne |
| | Madame Marlène Lapointe | | Monsieur Jean-Pierre Brazeau |
| | Monsieur Michel Bourdeau | | Madame Valerie Kirkman |
| | Madame Manon Trudel | | |

Il est par conséquent RÉSOLU

D'APPUYER la Ville de Vaudreuil-Dorion dans sa demande auprès de Transports Canada afin de faire réduire la vitesse des trains de marchandises circulant sur les voies ferrées du Canadien Pacifique de manière à permettre aux résidents la jouissance paisible de leur propriété;

QUE la présente résolution soit transmise à la Ville de Vaudreuil-Dorion, aux municipalités voisines sur le territoire desquelles sont présentes des voies ferrées du Canadien Pacifique et à Transports Canada et à monsieur Jamie Nicholls, député de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

Le 14 mai 2013

2013-05-070 6.2 **CONTRIBUTION MAXIMALE DE TERRASSE-VAUDREUIL / PROJET DE LA RELIP**

CONSIDERANT QUE la participation à la RELIP était principalement justifiée par l'intérêt du conseil à l'implantation d'un projet commun de construction d'un complexe comprenant un aréna et un centre aquatique.

CONSIDERANT QUE la portée de la RELIP a maintenant été élargie pour inclure des projets socio-culturels et d'autres projets d'infrastructure de récréation.

CONSIDERANT QU'il y a eu une consultation publique limitée avant la signature de l'entente de la RELIP.

CONSIDERANT QU'aucun règlement d'emprunt ne sera présenté pour révision et approbation aux citoyens de Terrasse-Vaudreuil, avant notre contribution obligatoire et à long terme à un projet de la RELIP.

CONSIDERANT QUE le conseil n'a pas établi une limite maximale de contribution par la municipalité à la RELIP avant de signer le contrat de la RELIP.

CONSIDERANT QUE les citoyens de Terrasse-Vaudreuil ont été interrogés via un sondage, ont répondu en grand nombre et étaient indécis par rapport à notre participation à la RELIP.

CONSIDERANT QU'une importante majorité des citoyens de Terrasse-Vaudreuil a indiqué que les infrastructures de récréation et loisirs actuelles devraient être maintenues.

CONSIDERANT QUE le sondage effectué à Terrasse-Vaudreuil indiquait une volonté d'une petite majorité des citoyens à financer les projets de loisirs et de récréation actuels par une augmentation des taxes municipales... mais pas spécifiquement pour financer la RELIP.

CONSIDERANT QUE la majorité des répondants du sondage indiquait qu'une hausse de taxes de 25,00\$ par maison, en moyenne, serait acceptable pour améliorer et maintenir l'infrastructure de récréation.

CONSIDERANT QU'une hausse de taxes moyenne de 25,00\$ par maison permettrait de rembourser une dette à long terme d'environ 250 000\$, aux taux d'intérêt actuels.

CONSIDERANT QUE Terrasse-Vaudreuil aura bientôt plusieurs projets importants d'amélioration aux infrastructures essentielles, et que ceci augmentera le fardeau fiscal de la population, et que le conseil voudrait minimiser les augmentations de taxes des citoyens.

CONSIDERANT QUE les citoyens de Terrasse-Vaudreuil voudraient demeurer autonomes et avoir une voix définitive dans les décisions budgétaires de la municipalité.

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau

QUE nos représentants sur le comité de la RELIP pourront seulement donner leur approbation, par le biais d'un vote affirmatif, à un projet où la contribution totale de Terrasse-Vaudreuil à la RELIP ne dépassera pas le montant de 250 000\$.

Un projet d'amendement dûment PROPOSÉ par madame Marlène Lapointe est alors formulé pour adoption à l'effet que :

Le 14 mai 2013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé une entente et fait partie de la Régie des équipements en loisir de L'Île-Perrot (RELIP) pour une durée de 5 ans.

CONSIDÉRANT QU'UN règlement d'emprunt pour une infrastructure pourrait être réalisé par la Régie des équipements en loisir de l'Île-Perrot (RELIP) et avoir un impact financier important sur les contribuables de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs questions et inquiétudes de la part des citoyens et des conseillers ont été formulées envers ce processus;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne peut répondre adéquatement aux questionnements des contribuables de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil sur leur droit.

CONSIDÉRANT QU'il est important que les réponses données soient adéquates et précises;

CONSIDÉRANT ceci très important, la Municipalité désire être entièrement préparée et en pleine connaissance de ses droits et des procédures nécessaires à l'approbation ou la désapprobation, du processus d'un tel règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire (MAMROT) n'offre aucun opinion, ni conseil légal, et nous recommande d'obtenir des conseils et avis juridique.

Il est PROPOSÉ que le Conseil municipal autorise la dépense nécessaire au budget afin que le directeur général et secrétaire-trésorier obtienne des conseils et avis juridique de ses avocats;

Madame la mairesse demande le vote sur cet amendement.

*Pour : Madame Marlène Lapointe Contre : Monsieur Yves Charlebois
Madame Penny Boulianne
Monsieur Jean-Pierre Brazeau
Madame Valerie Kirkman
Monsieur Michel Bourdeau
Madame Manon Trudel*

Il est donc RÉSOLU que l'amendement est rejeté.

À la demande de monsieur Jean-Pierre Brazeau, madame la mairesse demande le vote sur la proposition initiale.

*Pour : Madame Penny Boulianne Contre : Monsieur Yves Charlebois
Monsieur Jean-Pierre Brazeau Madame Marlène Lapointe
Madame Valerie Kirkman Monsieur Michel Bourdeau
Madame Manon Trudel*

Il est donc RÉSOLU que la proposition initiale est rejetée.

7.0.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES INDICATEURS DE GESTION 2012

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des indicateurs de gestion 2012.

Le 14 mai 2013

7.1.1 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 626 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT / BÂTIMENT ABRITANT LE SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES / NOUVELLE ZONE PUBLIQUE Pb-8

Un AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur Michel Bourdeau, conseiller, à l'effet qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement numéro 626 décrétant une dépense et un emprunt visant un bâtiment abritant le service de protection des incendies dans la nouvelle zone publique Pb-8 sera proposé pour adoption.

2013-05-071 **7.1.2 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 572-6 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 572 AFIN DE DÉTACHER UNE PARTIE DE LA ZONE PUBLIQUE Pa-5 POUR CRÉER LA NOUVELLE ZONE PUBLIQUE Pb-8, D'AJOUTER CETTE ZONE À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES ET DE FIXER UNE NORME DE STATIONNEMENT POUR UN BÂTIMENT ABRITANT LE SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé aux membres du conseil municipal le vendredi 10 mai 2013; et

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, une dispense de lecture est demandée.

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves Charlebois
et RÉSOLU

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro 572-6 intitulé :

«Règlement amendant le règlement de zonage numéro 572 afin de détacher une partie de la zone publique Pa-5 pour créer la nouvelle zone publique Pb-8, d'ajouter cette zone à la grille des usages et normes et de fixer une norme de stationnement pour un bâtiment abritant le service de protection des incendies».

ADOPTÉE

2013-05-072 **7.1.3 ADOPTION PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 570-2 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 570 AFIN DE DÉTACHER UNE PARTIE DU PARC DONAT-BOUTHILLIER ET DE CONFÉRER À CETTE PARTIE UNE AFFECTATION « PUBLIQUE-COMMUNAUTAIRE »**

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé aux membres du conseil municipal le vendredi 10 mai 2013; et

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, une dispense de lecture est demandée.

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves Charlebois
et RÉSOLU

D'ADOPTER le projet de règlement numéro 570-2 intitulé :

Le 14 mai 2013

«Règlement amendant le règlement relatif au Plan d'urbanisme numéro 570 afin de détacher une partie du parc Donat-Bouthillier et de conférer à cette partie une affectation «Publique-Communautaire».

ADOPTÉE

2013-05-073 **7.2.1 COMPTES À PAYER OU DÉJÀ PAYÉS AU 30 AVRIL 2013**

Il est PROPOSÉ par madame Marlène Lapointe
et RÉSOLU

D'APPROUVER les comptes déjà payés
au 30 avril 2013 pour un montant de 142,711.03 \$

D'APPROUVER les comptes à payer
au 30 avril 2013 pour un montant de 38,434.38 \$

POUR UN TOTAL DE 181,145.41 \$

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil, certifie qu'il y a des fonds au budget global 2013 pour effectuer le montant des dépenses déposées ci-haut.

Ron Kelley
Directeur général et Secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

7.2.2 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARATIF AU 30 AVRIL 2013

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil un état des revenus et dépenses de la municipalité au 30 avril 2013 et de deux états comparatifs l'un portant sur les revenus qu'elle prévoit percevoir durant l'exercice financier et ceux prévus par le budget et l'autre portant sur les dépenses effectuées à la date du dépôt et celles prévues par le budget, conformément à l'article 176.4 du code municipal du Québec.

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE INCENDIE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des activités du service de sécurité incendie.

2013-05-074 **8.2 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – BRUNCH DES POMPIERS DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE TERRASSE-VAUDREUIL**

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

D'ACCORDER une contribution financière de 200 \$ à l'Association des pompiers de Terrasse-Vaudreuil pour leur levée de fonds dans le cadre de l'activité « Brunch des pompiers 2013».

ADOPTÉE

Le 14 mai 2013

2013-05-075 8.3 **ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES / SERVICES PROFESSIONNELS TRAVAUX D'ARPENTAGE**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'appel d'offres par voie d'invitation pour des travaux d'arpentage, deux (2) soumissions ont été obtenues :

| Soumissionnaire | Montant avant taxes + frais cadastraux |
|------------------------------|--|
| Arseneault Bourbonnais & Ass | 2,550.00 \$ |
| Legault Trudeau Inc. | 1,100.00 \$ |

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Bourdeau
et RÉSOLU

D'OCTROYER à la firme Legault Trudeau Inc. 430, rue Chicoine, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E4 le mandat des travaux d'arpentage, opération cadastrale de remplacement, lot 1 575 092 (intersection 7^e Avenue et 4^e Boulevard) liés au projet de construction du bâtiment abritant le service de protection des incendies pour un montant de 1,100 \$ avant taxes plus les frais cadastraux.

ADOPTÉE

9.1 **DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des activités du service des travaux publics.

2013-05-076 9.2 **ADJUDICATION DE CONTRAT DE SERVICES – BALAYAGE DE RUES 2013**

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Bourdeau
et RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat de services pour le balayage de rues de la municipalité à la Ville de Pincourt incluant le ramassage de la petite pierre et ce, pour un montant de 95 \$/heure et un nombre approximatif de travail de 16 heures.

ADOPTÉE

10.1 **DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE DES PERMIS ET DES INSPECTIONS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des activités du service des permis et des inspections.

11.1 **DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des activités de la bibliothèque municipale.

Le 14 mai 2013

2013-05-077 **11.2 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – SOCCER AMICAL DE TERRASSE-VAUDREUIL**

*Il est PROPOSÉ par monsieur Yves Charlebois
et RÉSOLU*

D'ACCORDER une contribution financière de 1 000 \$ à la Ligue amicale de soccer de Terrasse-Vaudreuil pour la saison 2013;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-90-970-25.

ADOPTÉE

2013-05-078 **11.3 ACHAT ET INSTALLATION D'UN JEU D'EAU - PARC BOUTHILLIER – MULTI-JEUX MARLIN**

*Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU*

D'AUTORISER l'achat et l'installation d'un jeu d'eau au Parc Bouthillier au montant de 7,785 \$ plus taxes, plus frais de transport et d'installation selon l'offre de service numéro 22519 en date du 9 mai 2013 présentée par Multi-jeux Marlin, 1808, route Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 8P2.

QUE cette dépense soit imputée en partie à même le Fonds spécial pour fins de parcs et également prélevé du surplus accumulé.

ADOPTÉE

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Départ de madame Penny Boulianne à 21 h 13.

2013-05-079 **14. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 14 MAI 2013**

*Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Bourdeau
et RÉSOLU*

DE LEVER la séance ordinaire du conseil du 14 mai 2013 à 21 h 14.

ADOPTÉE

*Manon Trudel, M.Sc.A
Mairesse*

*Ron Kelley
Directeur général et secrétaire-trésorier*